Amendement
N° 070

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe Front de Gauche
Groupe Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 21 JANVIER 2021

Rapports n° CP 2021-015

SOUTIEN RÉGIONAL À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES MISSIONS LOCALES ET AUX MISSIONS LOCALES : CONVENTION, AVANCE ET AVENANT DE TRANSFERT

Texte de l'amendement :

- Dans l'article 3 de la délibération, le paragraphe suivant est modifié ainsi :

" Affecte à cet effet une autorisation d'engagement d'un montant de ~~6 000 000 €~~ **6 600 000 €** sur le chapitre 931 « formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 116 « Autres » programme HP 116-004 (111004) « accès à l'information et à l'orientation », action 11100401 « soutien aux missions locales », du budget 2021 ".

Exposé des motifs :

FINANCER LES MISSIONS LOCALES À HAUTEUR DES BESOINS

Depuis 2016 les moyens prévus pour le soutien aux missions locales ont connu une baisse de près de 10% par rapport aux moyens qui leur étaient alloués en 2015.

Comme le précisait le rapport présenté au vote du budget régional 2021 : « dans un contexte où le chômage des jeunes avoisine les 25 %, l'accueil et l'orientation des jeunes vers l'emploi et la formation est une priorité régionale. En 2018, les missions locales ont accueilli 66 580 nouveaux jeunes et accompagné 167 891 jeunes ».

Alors que la restructuration des missions locales a été engagée, les perspectives sont pour le moins préoccupantes quant à la continuité d'un étroit maillage territorial par les antennes locales, et donc l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Il convient donc de renforcer les moyens des missions locales à hauteur des baisses subies ces dernières années, pour leur permettre de travailler de façon pérenne, dans des conditions satisfaisantes, et de maintenir sur le territoire francilien l'ensemble des antennes locales pour répondre à ces besoins.
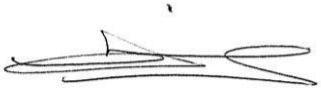
Céline MALAISÉ **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**